LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

Édition du "RÉVEIL DU NORD" 186 bis, rue de Paris, LILLE

Bureaux à PARIS. 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

SAMEDI 7 JANVIER 1928.

BUREAUX : ROUBAIX, 45, Rue de la Gare, 45 — Téléph. 0.41

TOURCOING, 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2 — Téléph. 0.68

Les exploits sanglants de la bande à Bonnot

Le « Réveil du Nord » commence dès demain, dimanche, le récit palpitant de l'odyssée tragique des sinistres bandits.

On sait qu'après une évasion mouvementée et difficile du bagne de Saint-Laurent du Maroni, Eugène Dieudonné, qui comme affilié de la Bande à Bonnot, avait été condamné à mort en 1913, puis avait vu sa peine commuée en celle des Travaux forcés à perpétuité, est rentré récemment en France après 14 années d'un dur exil sous le ciel de feu des Tropiques.

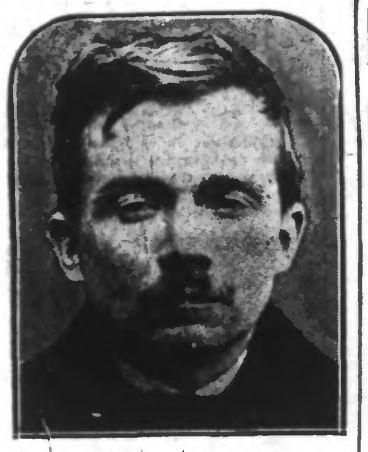

BONNOT, le chauffeur-fantôme

Depuis son arrestation, à la suite du drame tragique de la rue du Havre à Paris, le 27 février 1912, au cours duquel l'agent Garnier trouva la mort, Dieudonné n'avait cessé de nier sa participation à l'acte de banditisme.

Son innocence ayant fini par être reconnue, Dieudonné s'est vu gracier en arrivant à Paris.

Cet événement imprévu qui a causé ces derniers mois une certaine sensation, a remis en mémoire la tragique odyssée d'une des bandes organisées les plus tristement célèbres dont l'histoire criminelle ait enregistré les abominables forfaits.

La Bande à Bonnot !!!

Ces quatre mots, véritable glas funèbre, synonymes de Terreur, évoquent une succession effarante de crimes, qui des mois durant en 1911 et en 1912, ensanglantèrent la région parisienne et semèrent l'effroi dans la France entière.

Les bandits tragiques !... L'auto grise !... mots de cauchemars qui rappellent une période angoissée, d'attentats perpétrés en plein jour, au milieu de populations épouvantées, une série rouge de crimes, commis avec ordre, méthode, avec une audace et une cruauté inouïes. Des mois durant la Bande sanglante mena la lutte ouverte contre la Société.

Des mois durant elle triompha des forces de répression qui lui étaient opposées.

Le jour vint enfin, où, réduite à l'impuissance, elle succomba et paya sa lourde dette à la justice. Que de deuils cependant avaient marqué sa triste existence ! La grâce de Dieudonné donne l'occasion de rappeler les sinistres exploits de la Bande à Bonnot.

Dès demain le « Réveil du Nord » en commence le palpitant récit.

A la lueur des faits et des détails inédits que nous publierons, on verra jusqu'où peut se manifester le « génie du mal », cultivé par des rêves désordonnés, et entretenu dans des écoles de perdition.

A demain, le début des « Souvenirs de la Bande à Bonnot ».

Lire demain : L'ÉCOLE DU CRIME DE ROMAINVILLE.

LE PACTE CONTRE LA GUERRE

Une nouvelle note de M. Briand à M. Kellogg

L'ambassade de France à Washington a reçu une réponse favorable à la suggestion de M. Kellogg du 28 décembre dernier condamnant la guerre comme moyen de règlement des différends internationaux. Cette réponse sera remise au département d'Etat dans la journée.

On précise que la réponse française accepte la proposition de M. Kellogg suggérant que l'accord éventuel, au lieu d'être restreint aux Etats-Unis et à la France, s'étende au moins aux principales nations européennes ainsi qu'aux autres pays qui seraient disposés à y souscrire. M. Briand suggère cependant que la proposition américaine puisse être amendée de façon à condamner toute guerre agressive comme moyen de politique nationale et non de condamner toute guerre, ce qui se rapporterait aussi aux mesures d'ordre défensif.

La lettre de M. Briand sera publiée demain

La lettre de M. Briand en réponse à celle de M. Kellogg relative à la mise hors la loi de la guerre sera publiée, demain, lorsque le ministre des Affaires étrangères aura reçu confirmation de la remise du document par M. Claudel.

Le Japon est prêt à prendre part à la conversation

De « L'Agence Indo-Pacifique » : Le Japon est prêt à prendre part à la conversation sur la proposition américaine déclarant la guerre hors la loi.

L'INVENTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE PAR T. S. F.

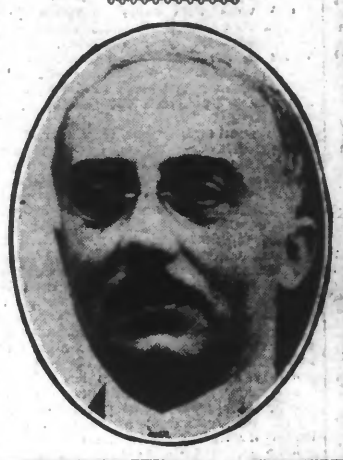

C'est un Français, M. Edouard BELIN, qui vient d'être promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur. (W. W. Ph.)

La revision de certains dossiers de dommages de guerre

Les grandes lignes du rapport supplémentaire de M. Léon Escoffier

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

M. Léon Escoffier, député du Nord, a déposé vers la fin de la dernière session de la Chambre, un rapport supplémentaire relatif au projet tendant à la modification de la loi du 2 mai 1924 sur la revision de certains dossiers de dommages de guerre.

Ce rapport a été arrêté après les nouvelles délibérations des Commissions des « Régions libérées » et des « Marchés et spéculations ».

Quelques modifications ont été apportées au texte qui avait déjà fait l'objet d'un premier rapport de M. Léon Escoffier et dont nous avons précédemment indiqué les grandes lignes.

Le rapport supplémentaire ne sera distribué aux députés que dès la rentrée de la Chambre. Toutefois nous pouvons dès maintenant préciser les principaux changements apportés au texte primitif :

Le rapport supplémentaire

L'article premier donne au Comité Central de préconciliation le pouvoir juridictionnel. Celui-ci statuera au lieu d'émettre un avis.

L'article 2 de la loi du 2 mai 1924 écartait de la révision les dommages subis par les départements, communes et autres établissements publics, ainsi que pour les sociétés d'habitations à bon marché ; cette mesure a paru s'imposer en ce qui concerne l'évaluation (article premier de la loi du 2 mai 1924).

Le rapporteur souligne qu'il faut que les collectivités puissent régler définitivement leurs comptes de guerre et, pour cela, la fixation de leurs indemnités ne peut plus être retardée.

Or, de nombreux dossiers de communes sont encore en instance dans les Préfectures (environ 200 dans le Nord), pour lesquels l'article premier de la loi du 2 mai 1924 serait applicable.

L'article premier du projet spécifie donc que : **« ne seront pas soumis au Comité Central de préconciliation, les dossiers des départements, communes, syndicats de communes et autres établissements publics, sans qu'il y ait lieu de distinguer le domaine public du domaine privé, des sociétés d'habitations à bon marché, régulièrement autorisées et des sociétés agréées ou reconnues d'utilité publique ».**

L'article 2 dispose que **les indemnités de remises en état du sol ne seront pas soumises à réduction pour la partie qui aura été remployée et dûment justifiée.**

Aux termes de l'article cinq, **les décisions rendues par la section spéciale de la Commission supérieure, pourront être remises en cause,** notamment dans le cas suivant :

« Si en matière de dommages agricoles la classification parmi les dommages directs ou les dommages indirects a donné lieu à une décision contraire à la décision des juridictions qui ont précédemment statué sur ces dommages ».

L'article six dit que **les fonctions de rapporteur pourront être confiées à des auditeurs au Conseil d'Etat et à la Cour des Comptes.**

L'article sept relatif aux **conditions dans lesquelles auront lieu les reversements ordonnés** a fait l'objet d'une légère modification de forme, afin d'être rendu plus précis.

L'article dix **transforme en obligation l'contrôle des détails pour les reversements, lorsque les sinistrés les réclameront.**

Les sommes dont le remboursement sera ajourné produiront d'ailleurs des intérêts à 6 % au profit du trésor.

Enfin l'article 11 traite de la **question des compensations.**

Les remaniements apportés au projet déposé par le Gouvernement seront bien accueillis. Ils l'ont été après mûres délibérations des commissions compétentes en collaboration avec le gouvernement et M. Léon Escoffier a su, avec le souci de concilier les points de vue, présenter un texte qui ne rencontre plus d'opposition. Grâce aux efforts du rapporteur, le projet dont la mise au point apparaissait si délicate, pourra être soumis prochainement au Parlement.

Les intéressés devront lui en conserver quelque reconnaissance.

LA SCIENCE EN MARCHE

Pourra-t-on sauver les équipages des sous-marins engloutis ?

Un inventeur de Neuf-Mesnil affirme avoir fabriqué deux appareils perfectionnés permettant d'atteindre ce but

M. Hector BERTEAUX

Sûr de son invention, il s'offre aussi à l'expérimenter lui-même en présence des techniciens les plus qualifiés

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Maubeuge, le 6 janvier 1928. — *Est-il quelque chose, au monde qui dépasse en horreur la lente, atroce et hallucinante agonie du malheureux équipage d'un sous-marin coulé ? On sent tressaillir ses fibres les plus profondes lorsqu'on imagine les souffrances morales et physiques endurées par ces hommes, qui, murés, impuissants dans leur cercueil d'acier attendent pendant des heures et des heures, une mort qu'ils savent inéluctable et qui — cela ils le savent aussi — sera précédée par les affres de la faim, de la soif, de l'asphyxie. N'est-ce pas là le plus épouvantable des supplices ?*

Et pourtant en plein XXe siècle, à des reprises hélas trop fréquentes, le fait s'est renouvelé toujours le même dans son indicible atrocité. Après le « Pluviose », après le « S. 5 », après tous les submersibles engloutis de 1914 à 1918 voici le « S. 4 », dont la perte a endeuillé la marine américaine. Et, chaque fois, la science humaine s'est révélée impuissante à empêcher la catastrophe ou à pallier à ses horribles conséquences.

Et voilà qu'une grande lueur d'espoir paraît soudain. Et cette lueur bienfaisante c'est a quelqu'un de chez nous, à un petit industriel du Nord, fils de ses œuvres, à M. Hector Berteaux, de Neuf-Mesnil, qui, depuis trois ans, passionné par l'angoissant problème travaille sans relâche à cette merveilleuse œuvre humanitaire.

Nous avons vu M. Hector Berteaux et au « Réveil du Nord » ce modeste chercheur a bien voulu confier ses impressions, ses travaux, ses grands espoirs.

Chez l'inventeur

C'est là-bas à Neuf-Mesnil, à mi-route entre Hautmont et Maubeuge dans un petit coin calme, qui serait champêtre si le paysage n'était borné par les innombrables cheminées des usines sidérurgiques le long de la Sambre et si le ciel n'était obscurci par de lourdes fumées industrielles... Un grand mur ceint de toles ondulées, un petit pâté occupé par un pont roulant, des chaudières, des machines et à côté une maison d'habitation simple et propreté. Nous sommes chez M. Berteaux. Et deux minutes ne se sont pas écoulées depuis notre arrivée que nous sommes déjà dans le cœur du sujet qui nous a amené.

Une épouvantable lacune

« Il y a trois ans, nous dit M. Berteaux, que, au cours de lectures scientifiques qui forment pour moi le plus clair de mes distractions, je fus frappé par l'impuissance avouée des compétences maritimes à réaliser les conditions de sécurité et les moyens de sauvetage des marins à bord d'un submersible, en cas d'avarie. Il me paraissait paradoxal que la science qui fait chaque jour dans tous les domaines de merveilleux progrès, n'ait pas cherché à parer à ces catastrophes par des moyens appropriés. Et de là un « pourquoi ne pas essayer » du chercheur que je suis il n'y avait qu'un pas. Je l'ai franchi...

Premiers travaux

— Mon métier (j'ai débuté comme traceur en chaudronnerie et suis actuellement constructeur de chaudières et générateurs à haute pression) m'avait déjà fourni sur la question et c'est l'étude des forces de pression qui me conduit au principe de mes appareils de sauvetage.

Les éléments qui me manquaient je les ai cherchés dans des livres, dans divers ouvrages. J'ai fait des expériences et peu à peu mon idée prenait corps, affirmait sa possibilité de réalisation, son efficacité. Néanmoins certains points de détail restaient à étudier et à perfectionner. Fort occupé par mes travaux professionnels j'avais quelque peu ralenti mes recherches lorsque survint il y a quelques semaines l'effroyable catastrophe du « S. 4 » qui offrait avec celle du « Pluviose » une effrayante similitude. Ce fut pour moi le coup de fouet de l'indignation. Je me remis à l'ouvrage. J'ai passé des nuits blanches et le peu de temps que je consacrais au sommeil était encore hanté par cette idée fixe : Sauver les engloutis. Ma profession m'oblige à voyager beaucoup et toutes mes heures en chemin de fer je les ai passées à chercher, méconient lorsque j'étais déjà arrivé.

Enfin me voici au terme de mes travaux. Mes plans sont établis. *Je suis absolument certain du fonctionnement et de l'efficacité de mes appareils.*

Le salut des engloutis

M. Berteaux est, on le conçoit très réservé quant à la description et au principe de ses appareils. Son idée est à lui, il y tient et ne veut pas par des indiscrétions livrer à tous vents son secret. Néanmoins nous croyons pouvoir dire que le peu de détails qu'il nous a donnés a suffi à nous convaincre que l'invention nouvelle est des plus intéressantes.

Les appareils sont au nombre de deux. Le premier doit servir à repérer le sous-marin coulé et au bessin à porter secours à l'équipage sans le concours d'aucun scaphandrier ; le second permettre aux malheureux de sortir de la coque sans aucun secours extérieur *et sans que l'eau envahisse l'épave.* C'est en ce dernier point que réside tout le secret de l'invention. Des instruments de mesure permettront à l'équipage de savoir à quelle profondeur se trouve le navire et par là de connaître si pour remonter à la surface ils peuvent le faire librement, ou si un appareil respiratoire est nécessaire.

Le chalumeau n'est pas un moyen de sauvetage

Et notre interlocuteur ajoute : « On a fait beaucoup de bruit autour de l'invention du chalumeau à découper sous l'eau. Ce moyen n'a aucune efficacité et ne permettra *en aucun cas* de sauver des hommes vivants. Il ne servira qu'à retirer des cadavres. Car, dès que le dard a percé la coque l'eau se précipite dans les flancs du navire et si par bonheur des hommes y respiraient encore ils seraient infailliblement noyés.

Voilà ce que j'ai voulu empêcher. J'y ai réussi et je puis vous donner l'assurance qu'avec mon appareil, la coque s'ouvrant pour laisser s'évader les naufragés, l'eau ne pourra, en aucun cas envahir les chambres du navire.

"J'essayerai moi-même"

Et comme nous nous taisons, émerveillé par tant d'assurance, M. Berteaux dit encore : D'ailleurs ma confiance est telle que je veux moi-même essayer mes appareils. Que l'on me descende à 50 mètres sous l'eau tout seul dans la coque d'un sous-marin et je *remonterai.*

Pourtant, j'ai une épouse et quatre enfants que je chéris, ma vie est nécessaire à leur et n'ayant qu'une peau j'ai la faiblesse d'y tenir. Mais je suis sûr de la réussite.

Au Ministère de la Marine

Son invention au point, M. Berteaux, qui est mutilé de guerre, gazé et pensionné à 65 %, mit fit vaillamment son devoir, au front d'abord, et, après sa blessure, en travaillant pour la défense nationale dans une usine où sa direction lui valut de brillants éloges, ne pouvait penser qu'à l'offrir à la France. Et c'est pourquoi, la semaine dernière notre compatriote était reçu au Ministère de la rue Royale.

Malheureusement la dure expérience de plusieurs siècles n'a pas appris l'Etat à encourager les inventeurs. Et au lieu d'accueillir à bras ouverts le porteur d'une si importante nouvelle on l'invita à déposer ses dessins et à attendre. M. Berteaux a refusé. Il ne livrera pas ses plans. Il présentera ses appareils terminés, prêts à fonctionner et a demandé au gouvernement de lui ouvrir un petit crédit qui lui permettrait la construction de ses appareils, s'offrant comme garantie à les essayer lui-même. Il n'a pas encore reçu de réponse favorable.

Les dirigeants de notre marine nationale ne fléchiront-ils donc pas devant tant d'assurance et une question si lourde de conséquences bienheureuses ne retiendra-t-elle pas toute leur attention ?

Il est permis d'espérer qu'on encouragera l'inventeur, que ses projets réussiront pleinement et que plus jamais des hommes, des marins ne trouveront dans les flancs d'un submersible englouti la plus horrible des morts.

Marcel VEYRIE.

EN QUATRIÈME PAGE. — Le « Réveil Médical » : LES POINTS DE COTÉS.

Nouvel-An Chinois

Dans le quartier chinois de San Francisco, comme dans toutes les villes de la République du Milieu, on promène dans les rues le jour de l'an, le dragon traditionnel, qui d'après la légende, a dévoré l'année expirée.

Une vieille coutume américaine

Suivant une vieille coutume, les visiteurs de toutes les classes de la société sont admis à aller serrer la main du Président des Etats-Unis le jour de l'An. On voit ici le cortège populaire se rendant à la Maison Blanche.

La Banque de France a pris livraison des 10 millions de dollars-or

La Banque de France communique à 14 h. 45 que le chargement d'or de 10 millions de dollars est arrivé à la gare de Saint-Lazare, à Paris, vers 13 heures. Différents agents de la Banque de France, de la Compagnie Transatlantique ont assisté au déchargement des wagons et au transport des barils contenant l'or dans des voitures automobiles. Le chargement d'or dans des voitures, a été dirigé sur la Banque de France où les services compétents en ont pris livraison.

La lutte contre la Tuberculose dans le Nord

Pourquoi et comment la ville de Lille a décidé de participer à l'érection d'un Sanatorium à Ronchin

Le 30 décembre dernier, la Ville de Lille, sur la proposition de son Maire décidait le principe d'une participation à l'érection d'un Sanatorium pour Tuberculeux, à Ronchin-les-Lille.

Nous avons dit que ce Sanatorium devait être érigé par les soins de la Commission des Hospices de Lille avec les participations financières suivantes : Pari Mutuel, 50 % ; Département 25 % ; Ville de Lille, 12,5 % ; Hospices de Lille, 12,5 %.

C'est à l'unanimité que le Conseil Municipal de Lille a donné son approbation de principe à la participation qui lui était demandée. Et cette forte dépense, elle la consent dans les conditions suivantes : « Sous réserve : 1. Qu'une solution définitive n'interviendrait, quant aux modalités de la participation financière de la Ville, que lorsqu'elle sera fixée : a) sur le montant exact des dépenses engagées ; b) sur les dispositions du projet ; c) sur les conditions de fonctionnement de l'établissement projeté ; 2. Qu'en tout cas, la participation financière de la Ville sera basée sur une dépense maxima de 20 millions ».

Pourquoi et à la suite de quelle succession de faits et de négociations, la Ville de Lille a-t-elle décidé cette participation ?... C'est ce que nous sommes allés demander hier à M. Roger SALENGRO, Maire de Lille.

Les raisons de la décision de la ville de Lille

« Les raisons de la décision prise par le Conseil Municipal — nous a dit M. R. SALENGRO, — ont été dictées par notre grand souci de lutter contre le plus grand fléau social de l'heure actuelle au point de vue maladie : la Tuberculose.

« Il faut que ce fléau soit combattu ardemment, puissamment. Pour cela, nous considérons qu'un Sanatorium dans notre région est indispensable.

« Ceux qui doivent bénéficier en premier lieu de cette œuvre sont les ouvriers, les employés. C'est dans ces classes de travailleurs que la Tuberculose fait le plus de ravages et c'est malheureusement dans cette classe que l'on ne peut se soigner. Ce sont donc les pauvres qui doivent bénéficier avant tout de l'œuvre.

« Et c'est pourquoi nous désirons l'érection de ce Sanatorium à Ronchin, c'est-à-dire à proximité des villes tentaculaires de Lille, Roubaix, Tourcoing, au centre de toute cette immense agglomération industrielle, où la peine des hommes se manifeste, où la pauvreté gémit, où la souffrance et la maladie habitent.

De plus, Lille centre de cette agglomération est également le centre du Département et un centre Universitaire de premier plan.

« Or, nous jugeons, nous, qu'une pareille entreprise ne peut donner son plein effet qu'avec le concours et à proximité des Facultés avec qui elle devra se tenir en étroit contact. Ce concours des Facultés (avec toutes ces institutions à côté de l'Institut Pasteur, Hôpitaux, etc...) est indispensable.

La genèse de l'entreprise

— « Comment est née cette idée de construire un Sanatorium dans notre région ?... demandons-nous ensuite à M. le Maire de Lille.

— « C'est M. HUDELO, préfet du Nord, qui, alarmé des cas nombreux de Tuberculose qui se manifestaient toujours dans le Département du Nord, posa le premier la question à l'Administration des Hospices de Lille.

En sa seconde lettre datée du 4 février 1926, M. HUDELO écrivait à cette Administration : « Lors d'une réunion tenue par des délégués du Comité National de défense contre la Tuberculose et de représentants de l'Union des Syndicats médicaux, en vue d'examiner les moyens les plus propres à employer dans la lutte contre la tuberculose, il a été suggéré, notamment, **la création d'un établissement, que l'on désignerait sous le nom de « Maison de Cure » ou « Hôpital-Sanatorium » qui aurait un triple but : le triage, le traitement et l'isolement des malades ».**

M. le Préfet ajoutait que le triage serait fait parmi les tuberculeux soignés jusque là à domicile et pour lesquels le placement pourrait être utile. Il permettrait de classer les tuberculeux en malades curables et en malades graves ou considérés comme incurables. Les malades curables seraient aiguillés par l'entremise de la maison de cure sur le Sanatorium. Les malades graves seraient retenus à la maison de cure.

« Le traitement médical serait organisé dans la maison de cure de façon à faire bénéficier les malades des acquisitions récentes de la thérapeutique, pneumothorax, thoracoplastie, etc... ».

« En somme, M. le Préfet demandait à l'Administration des Hospices de Lille d'étudier la question, s'arrêtant d'abord pour l'emplacement, à des terrains situés à Saint-André-lez-Lille, du côté de l'Hospice des Incurables.

Il ajoutait, en outre, que le Conseil Général du Nord serait disposé à accorder une subvention, sous réserve de son approbation, et en dehors des fonds du Pari-Mutuel ».

La ville de Lille intervient

L'interview du Maire de Lille nous permet encore de révéler les détails suivants : le 14 septembre 1926, la Ville de Lille donnait à ce projet un premier encouragement de principe par la plume du regretté docteur VERHULGHE, adjoint au Maire, qui écrivait à la Commission administrative des Hospices : « Un grand centre comme Lille ne peut pas ne pas avoir à sa disposition l'établissement hospitalier nécessaire à une bonne organisation de la lutte anti-tuberculeuse. A notre avis, cet établissement doit comporter un service d'observation et de triage, lequel fixerait les conditions de cure afférentes à chaque malade.

« Il s'agissait donc de créer à Lille un véritable hôpital sanatorium pour tuberculeux, hôpital d'observation, de triage de traitement et d'isolement. Je vous serai obligé d'examiner cette question par le détail ».

Où l'on parle du terrain de Ronchin

Cet appel ne resta pas lettre morte et le 10 décembre 1926, les Hospices de Lille par la voix de M. le professeur Lambret présentaient un premier projet, entrant dans ces vues, et où ils déclaraient : « répondant au désir du Maire de Lille, avoir arrêté son choix **sur un terrain sis à Ronchin, rue Alexandre III et d'une superficie de 7 hectares 22 ares ».**

La dépense pour 200 lits était évaluée à 20 millions.

Le 8 janvier 1927, sur la proposition de M. ROGER SALENGRO, l'Administration de la Ville de Lille donnait un avis favorable à ce projet des Hospices.

Lire la suite en deuxième page : Un débat au Conseil général du Nord.

C'est demain, dimanche 8 janvier, que notre journal commencera la publication d'un feuilleton **inédit : LA DAME SANS NOM,** par **Maxime La Tour.** C'est un grand roman d'aventures étranges, de mystère, de passion, remarquable pour sa force, son mouvement, son originalité et sa diversité. On y trouvera un don puissant d'évocation, une grande sensibilité féminine, une pitié émouvante, un intérêt qui ne se démentira pas de la première à la dernière ligne. Le titre de notre feuilleton **inédit** est d'ailleurs bien fait pour éveiller l'ardente curiosité de nos lecteurs et nous les défions, quand ils auront lu le premier chapitre, de ne pas lire jusqu'au bout « **LA DAME SANS NOM** ! »

Colombophiles, lisez en 4e page en tête de la « Journée Sportive » : SOUHAITS, la chronique de notre collaborateur spécialiste.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Doux et assez pluvieux, quelques pluies ou bruines. Vent d'ouest à sud-ouest. Tempér. minim + 7°.

Pour vous instruire en vous amusant

Demain au Ciuéma vous verrez les actualités. Vous ne vous douterez pas des difficultés qu'il a dû surmonter l'opérateur de prise de vues. En voici un à Saint-Moritz, qui a dû prendre un petit luge pour traîner son barda, en l'occurrence un appareil ciné, qui pèse un poids respectable.